

## **SEANCE PLENIERE DU 6 DÉCEMBRE 2024**

## Faire du Concours Eurovision à Bâle en 2025 une opportunité pour l'ensemble de la région du Rhin supérieur

Le Conseil Rhénan, lors de sa séance plénière du 6 décembre 2024 et sur proposition de la Commission Economie - Marché du travail - Santé,

- 1. salue le fait que le concours Eurovision (ESC), en tant que plus grand événement mondial de musique pop et l'une des émissions télévisées les plus populaires en Europe, aura lieu en 2025 dans la ville de Bâle ;
- 2. rappelle que la région du Rhin supérieur a toujours été une région de modernité sur le plan intellectuel, culturel et économique, un melting-pot de personnes, d'idées et d'innovations, dont les villes ont été en contact et ont échangé activement entre elles. Le slogan de l'ESC « Crossing Borders » implique d'en faire un événement transfrontalier;
- 3. souligne que l'ESC apportera une grande valeur ajoutée à toute la région du Rhin supérieur dans de nombreux domaines de l'économie. L'hôtellerie, la gastronomie, les prestataires touristiques et événementiels ainsi que le commerce de détail profiteront d'une augmentation de leur chiffre d'affaire. Bâle et la région du Rhin supérieur pourront ainsi être renforcées durablement en tant que destination touristique appréciée ;
- 4. souligne l'importance de la programmation autour de l'ESC en tant qu'opportunité pour les acteurs culturels de toute la région du Rhin supérieur de se présenter et d'échanger leurs expériences ;
- 5. plaide pour que cette opportunité unique pour l'ensemble de la région du Rhin Supérieur soit mise à profit grâce à des échanges transfrontaliers et des projets communs en amont de la manifestation ;
- 6. constate que les décennies passées, Bâle-Ville a toujours coopéré avec succès avec le secteur de l'hôtellerie et du tourisme de l'ensemble de la région frontalière pour l'hébergement des nombreux visiteurs lors des grandes foires et manifestations des décennies passées ;
- 7. plaide donc également pour une étroite coopération transfrontalière dans le domaine des transports locaux, pour une augmentation du nombre de trains afin de faire face à l'affluence et pour examiner l'opportunité et la faisabilité technique et financière d'offres de transport attractives, en tenant compte des offres existantes, permettant ainsi de se rendre à l'événement depuis toute la région du Rhin supérieur (par ex. billet de train ESC avec recherche de financement par l'organisateur et/ou les recettes liées aux billets d'entrée);



8. suggère que les services compétents du canton de Bâle-Ville définissent une personne de contact pour les collectivités intéressées.

## Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- en France:
  - o à la Préfecture de la Région Grand Est
  - à la Région Grand Est
  - o à la Collectivité européenne d'Alsace
- en Allemagne :
  - o au Gouvernement du Bade-Wurtemberg
  - o au Gouvernement de la Rhénanie-Palatinat
- en Suisse :
  - o au Département fédéral des affaires étrangères
  - o à la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest
  - o au Département de la présidence de Bâle-Ville
- au niveau transfrontalier :
  - o à l'Assemblée parlementaire franco-allemande (pour Information)
  - o au Comité de coopération transfrontalière franco-allemand (pour Information)
  - o à la Conférence du Rhin supérieur